

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS
ET DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



01
2015
12
1109

SERVICES BANCAIRES ET OPÉRATIONS

CONDITIONS ET TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2015



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES

www.caisse-epargne.fr

L'EXPERTISE PRO
EN RHÔNE-ALPES

Professions libérales Artisans Commerçants TPE



SOMMAIRE

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Professionnels et Associations de Proximité, en vigueur au 01/01/2015.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte courant, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement du compte et des produits et services qui lui sont rattachés.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'un forfait de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez nos conditions tarifaires
sur le site internet :
www.caisse-epargne.fr

Nota : les conditions tarifaires peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

- Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, le montant des frais, commissions et taux exprimés en TTC, inclut la TVA au taux de 20,00 % (taux en vigueur au 01/01/2015).

01

LES FORFAITS DE SERVICES

Artisans et Commerçants Indépendants-Libre Convergence	5
Commerçants Franchisés - Franchise & Vous	5
Profession Libérale - Labelis	5
Auto-Entrepreneur	5
Service bancaire de base	5
Sociétés Civiles Immobilières - SCI	5

02

LE COMPTE COURANT

La gestion du compte	6
Les versements en espèces	6
Les virements	7
Les prélèvements	7
Les effets de commerce	8
Les assurances	8
Les autres services	8
Les dates de valeur	9
Les oppositions	9
Les incidents de fonctionnement	9
Les incidents de paiement	10

03

LES CARTES

Les cotisations cartes	11
Les opérations par carte	11
Les autres services	12
Incidents liés à vos cartes	12

04

LA BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil Pro	13
Services proposés	13

05

LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

Abonnement	14
Solutions de validation e-remise	14
Opérations	15

06

LA MONÉTIQUE

Le contrat monétique accepteur	16
L'équipement monétique	16
Location de Terminal de Paiement Électronique	16
Paiement N fois sans frais	17
E-commerce	17

07

LES CRÉDITS

Les crédits court terme	19
Les crédits moyen et long terme	19
Les frais de garanties	20
Les autres opérations	21
Les engagements par signature	21
L'affacturage	21

08

LES ASSURANCES, LA PRÉVOYANCE, LA RETRAITE, L'ÉPARGNE SALARIALE ET LES TITRES DE SERVICES

22

09

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Les droits de garde	23
Les ordres de Bourse	23

10

LA GESTION DE PATRIMOINE

25

11

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les virements internationaux	26
Les chèques	27
Le crédit documentaire	27
Les remises documentaires	27
Les effets simples	27
Les autres services liés aux échanges internationaux	27

12

LES AUTRES SERVICES

28

13

LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

29

LEXIQUE

30

LES NUMÉROS UTILES

33

VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

34

01

LES FORFAITS DE SERVICES

Votre forfait vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte professionnel : rémunération de votre compte, frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements, gestion à distance de vos comptes, dépôt sécurisé de vos recettes, avantages tarifaires sur d'autres prestations...

Artisans et Commerçants Indépendants Libre-Convergence⁽¹⁾

Commerçants Franchisés - Franchise & Vous⁽¹⁾

Professions Libérales - Labelis⁽¹⁾ / Viticulteurs - Vitilis⁽¹⁾

- Avec carte Visa Business **TVA⁽²⁾ 25,00 €/mois**
- Avec carte Visa Gold Business **TVA⁽²⁾ 28,00 €/mois**
- Avec carte Visa Platinum Business **TVA⁽²⁾ 34,00 €/mois**
- Sans carte **TVA⁽²⁾ 22,00 €/mois**

Auto-Entrepreneur⁽¹⁾

- Sans carte **TVA⁽²⁾ 7,00 €/mois**

Service bancaire de base

(Offre groupée de services. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L312-1 du Code monétaire et financier et liste des services définis dans l'article D 312-5 du Code monétaire et financier)

Gratuit

Sociétés Civiles Immobilières - SCI⁽³⁾

- Sans carte **TVA⁽²⁾ 7,00 €/mois**

OFFRE DE BIENVENUE⁽⁴⁾

À l'ouverture de votre compte courant professionnel, la Caisse d'Épargne vous offre :

- 6 mois de gratuité sur la cotisation de votre forfait de services avec carte Visa Business ou Visa Gold Business,
- Les frais de dossier sur une sélection de terminaux de paiement.

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte de dépôt personnel et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre Bouquet Liberté et ses options.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et personnels.

(1) Composantes des forfaits de services Libre Convergence, Labelis, Franchise et Vous, Vitilis et Auto-Entrepreneur : tenue de compte, service de rémunération du compte, relevés de compte, service chéquier, banque à distance, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, service Sécurexpress assurance. Service Sécurexpress assurance non compris dans le Forfait de services Auto-Entrepreneur.

(2) Certains services inclus dans les forfaits de services peuvent être soumis à TVA.

(3) Composante de forfait de service SCI : tenue de compte, relevés de compte, service chéquier, banque à distance, assurance Moyens de Paiement Pro Plus.

(4) Les clients détenteurs de forfait de service Auto-Entrepreneur et SCI ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

02

LE COMPTE COURANT

La gestion du compte

• Ouverture de compte	Gratuit
• DOMILIS Pro (service de transfert de virements/prélèvements)	Gratuit
• Frais de tenue de compte (hors forfaits de services)	51,00 €/trimestre
• Commission de mouvement	0,05 %
• Commission de plus fort découvert	0,05 %
• Relevé de comptes selon périodicité	
- demande d'édition exceptionnelle	4,40 €
- mensuelle	Gratuit
- quinzaine	6,00 €/trimestre
- décadaire	9,00 €/trimestre
- hebdomadaire	12,00 €/trimestre
- journalière	75,00 €/trimestre
• Relevé de compte numérisé	Gratuit
• Récapitulatif trimestriel de frais	Gratuit
• Remise de chéquier et carte en agence	Gratuit
• Envoi de chéquier et carte à domicile	
- envoi simple ⁽¹⁾ (chéquier uniquement)	2,70 €/envoi
- envoi en recommandé avec AR ⁽¹⁾	8,90 €/envoi
• Clôture de compte ou de forfait de services	Gratuit
• Edition du BIC/IBAN (Relevé d'Identité Bancaire)	Gratuit
• Rémunération du compte courant ⁽²⁾	
- 0,50 % dès le 1 ^{er} euro jusqu'à 10 000 € (inclus dans votre forfait ⁽³⁾)	
- 0,50 % dès le 1 ^{er} euro jusqu'à 10 000 € (hors forfait)	6,00 €/trimestre

Les versements en espèces

• Versement en espèces (hors dépôt monnaie)	Gratuit
• Versement de monnaie	
- pièces triées en sac	Gratuit
- non triées	nous consulter
• Frais de régularisation suite à écart	16,50 €
• Service Securexpress dirigeant (dépôt sécurisé de la recette professionnelle et interrogation de solde)	
- carte (avec Securexpress assurance ⁽⁴⁾)	TVA 13,39 €/trimestre
• Service Securexpress collaborateur (dépôt sécurisé de la recette professionnelle)	
- 1 ^{ère} carte	Gratuit

(1) Frais de poste inclus.

(2) Calculée sur la base du solde créditeur journalier. Cette rémunération est versée trimestriellement à terme échu. Taux nominal annuel brut. Les intérêts sont soumis à la réglementation fiscale en vigueur applicable à l'entreprise suivant son mode d'exploitation ou sa forme sociale.

(3) Sauf forfait de services auto entrepreneur, rémunération 0,50 % jusqu'à 2 500 euros.

(4) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

- 2 ^{ème} carte et suivantes	18,30 €/an
- Securexpress assurance (option)	13,39 €/trimestre

Les virements

• Virement SEPA vers un compte Caisse d'Epargne	
- agence	Gratuit
- internet ⁽¹⁾	Gratuit
• Virement SEPA occasionnel vers un autre établissement (SCT)	
- agence	3,40 €/virement
- internet ⁽¹⁾	Gratuit
• Virement SEPA permanent vers un autre établissement (SCT)	
- agence	0,67 €/virement
- internet ⁽¹⁾	Gratuit
• Virement SEPA télétransmis (SCT)	Cf rubrique EDI
• Virement prioritaire en euros vers un tiers avec un délai fixé à J	15,00 €/virement
• Virement de trésorerie en valeur compensée (VSOT)	15,00 €/virement
• Virement de trésorerie en valeur compensée (VSOT) télétransmis	Cf rubrique EDI
• Demande de retour de fonds sur virement SEPA émis à tort (RECALL)	17,00 €/virement

Les prélèvements (SDD CORE)

REÇUS (au débit du compte)

• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Prélèvement extérieur	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement	20,00 €/mandat
• SEPA B to B (interentreprises)	
- enregistrement, modification ou annulation du consentement sur mandat B to B (interentreprises)	17,00 €/mandat

ÉMIS (au crédit du compte)

• Télétransmission (EDI)	Cf rubrique EDI
• Echancier en agence	
- création, modification ou annulation	16,00 €
- prélèvement	0,30 €/prélèvement
• Ordre de prélèvement unique en agence	16,00 €
• Frais de demande d'ICS ⁽²⁾	25,00 €
• Rejet de prélèvement émis	6,00 €
• Demande d'annulation d'un ordre émis avant règlement	17,00 €

(1) Abonnement Direct Ecoreuil Pro en supplément.

(2) Identifiant Créancier SEPA.

- Reversement de fonds à la demande du créancier suite à un prélèvement émis à tort (REVERSAL) 17,00 €

Les effets de commerce

LES EFFETS DOMICILIÉS (au débit du compte)

- Règlement par effet de commerce LCR / papier Gratuit
- Rejet d'un effet à payer 17,50 €

LES REMISES D'EFFETS (à l'encaissement ou à l'escompte)

- Frais de remise (par effet)
 - agence (papier) 7,50 €
 - télétransmission EDI - e-remise - EBICS - SWIFT 0,25 €
- Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, modification, avis de sort, impayé) 14,00 €
- Escompte Cf. rubrique les crédits

Les assurances

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾ 20,30 €/an

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress assurance⁽¹⁾ **TVA⁽²⁾** 13,39 €/trimestre
(Service Coupe file, dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)
Carte avec interrogation de solde et Sécurexpress assurance

Les autres services

- Eparfix - Eparplus 0,90 €/mois - 10,80 €/an
- Frais d'émission d'un chèque de banque 12,95 €
- Compte
 - Française des Jeux Gratuit
 - PMU (Paris Mutuel Urbain) Gratuit
 - Huissier Gratuit
 - Sequestre Gratuit
 - Dépôt de Capital Gratuit
 - En devise nous consulter
- Edition échelle d'intérêt
 - par compte et par fusion 10,50 €/échelle
 - détaillée par compte et par fusion 21,00 €/échelle
- Fusion de compte (d'échelle d'intérêt) pour un même titulaire 52,00 €/trimestre

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Certains services inclus dans la prestation peuvent être soumis à TVA.

Les dates de valeur

	Crédit	Débit
• Espèces	J	J
• Chèques (compensables en France)	J+1	J
• Chèques de banque	J+1	J
• Chèque Emploi Service Universel (CESU)	J+7	
• Effets de commerce	E+4*	E
• Virements internes Caisse d'Epargne Rhône Alpes	J	J
• Virements interbancaires	J*	J
• Prélèvements	J	J

J : date de comptabilisation, jour(s) ouvré(s)

E : date de l'échéance ou échéance reportée, jour(s) ouvré(s)

E+4 : jours calendaires

* Sous réserve d'un ordre passé la veille ouvrée avant 17h.

Les oppositions

SUR PRÉLÈVEMENTS

- Révocation d'un (ou plusieurs) ordre(s) de prélèvements Gratuit
- Opposition tout prélèvement SEPA 30,50 €
- Retrait de consentement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (de façon permanente)
 - en agence 16,95 €/opération
 - sur internet Gratuit
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS⁽¹⁾/RUM⁽²⁾ ou ICS⁽¹⁾)
 - en agence 16,95 €/opération
 - sur internet Gratuit
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche
 - en agence 16,95 €/opération
 - sur internet Gratuit
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 20 €/opération

SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 16,95 €
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 22,95 €

Les incidents de fonctionnement

Commission d'intervention (par opération)

- Par opération (dans la limite d'un plafond journalier de 3 opérations) 9,20 €
- Opérations particulières
- Saisie/avis à tiers détenteur
 - frais de saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie sur valeurs mobilières, saisie des coffres-forts 81,00 €
 - frais par avis à tiers détenteur 81,00 €

(1) Identifiant Créancier SEPA.

(2) Référence unique de mandat.

02

LE COMPTE COURANT

- frais par opposition administrative (10 % du montant dû au Trésor Public) dans la limite de 81,00 €
- frais par opposition à tiers détenteur 81,00 €
- Dossier en contentieux
 - Compte débiteur/Prêt impayé (hors Scrivener)
 - . frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple⁽¹⁾ 12,00 €
 - . courrier de mise en demeure pour compte débiteur envoi recommandé⁽¹⁾ 24,00 €
 - . frais de dossier contentieux 88,00 €
 - Déclaration au Fichier national des incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) frais de poste⁽²⁾

Les incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque ou prélèvement sans provision et payé (maximum 1 par jour) 10,00 €
- Rejet de chèque
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Les frais de dossier
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision . envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration à la Banque de France
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Les frais de délivrance du certificat de non-paiement
 - . Chèque inférieur ou égal à 50 € 20,80 €⁽³⁾
 - . Chèque supérieur à 50 € 40,80 €⁽³⁾
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €⁽³⁾
- Rejet de prélèvement
 - Forfait de frais de rejet par prélèvement rejeté pour défaut de provision)
 - Prélèvement inférieur à 20 €
 - frais dans la limite du montant rejeté avec un maximum de 10,80 €⁽³⁾
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € 10,80 €⁽³⁾
 - frais dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €⁽³⁾

03

LES CARTES

Les cotisations cartes

- Carte Visa Business
 - à débit immédiat 40,00 €/an
 - à débit différé 48,00 €/an
- Carte Visa Gold Business
 - à débit immédiat 123,00 €/an
 - débit différé 130,00 €/an
- Carte Visa Platinum Business
 - à débit différé 220,00 €/an
- Carte Visa Electron 40,00 €/an
- Service Global Affaires (abonnement au service) 150,00 €/an
 - carte Visa Gold Affaires 120,00 €/an
 - carte Visa Affaires 50,00 €/an
- Carte Sécur@ccess 5,00 €/an
 - (carte d'authentification qui permet de valider les opérations sensibles (commande de chéquier et ajout de RIB) sur DEI Pro et les fichiers e-remise)

Les opérations par carte

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

Retraits en euros dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans la zone euro

- Frais par retrait d'espèces à un DAB Gratuit
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque 7,20 €

Retraits en devises

- Frais par retrait d'espèces aux DAB autres banques
 - commission proportionnelle 2,80 %
 - commission fixe 3,20 €
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence
 - commission proportionnelle 2,80 %
 - commission fixe 6,25 €

(1) Frais de poste inclus.

(2) Frais de poste des crédits aux particuliers (FICP).

(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Certains services inclus dans la prestation peuvent être soumis à TVA.

03

LES CARTES

PAIEMENTS PAR CARTE

Paiement en euros dans la zone euro	Gratuit
Paiement en devises (frais par paiement en devises)	
• Commission proportionnelle	2,80 %
• Maximum de perception	6,25 €

Les autres services

• Renouveaulement d'une carte avant échéance	10,40 €
• Modification du plafond de paiement de la carte	Gratuit
• Réédition du code confidentiel	9,10 €
• Livraison express carte ou code confidentiel	60,00 €

Incidents liés à vos cartes

• Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	20,00 €
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	38,00 €
• Frais de capture suite à utilisation de la carte après opposition pour usage abusif - maximum de perception	202,00 €

04

LA BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil Pro

Direct Ecureuil Pro est un service de banque à distance complet permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur ou un smartphone connecté à internet⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits,

- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Direct Ecureuil Pro
 - Abonnement dans le cadre des forfaits de services Gratuit
 - Abonnement hors forfaits de services 5,00 €/mois
- AlertEcureuil Pro - Canal SMS : (forfait mensuel dans la limite de 40 SMS) 5,00 €
SMS supplémentaire (coût par SMS) 0,20 €
- AlertEcureuil Pro - Canal Mail : (forfait mensuel, nombre illimité de mails) 5,00 €

Services proposés

Fonctionnalités	Sécurisation des opérations en ligne - SOL			Certificat Électronique
	SOL PRO SMS	SOL PRO CAP		CERTICEO
Accéder à la commande de chéquier et ajout RIB dans DEI PRO ⁽²⁾	oui	oui	oui	oui
Valider les achats sécurisés sur internet	oui	oui	non	
Valider les remises de fichiers sur e-remises		oui	oui	oui
Authentification et signature électronique				oui
Tarification	Gratuit ⁽¹⁾	Lecteur CAP 10,00 €		Clé USB cryptée 216,00 € / 3 ans TVA
		Carte Business ⁽³⁾	Carte Sécur@ccess 5 € / an	

(1) Coût de votre fournisseur d'accès ou de votre opérateur.
 (2) Direct Ecureuil par Internet PRO
 (3) Cf. cotisations cartes

05

LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

Le système d'échanges de données informatisées vous permet, grâce à votre connexion internet, d'enregistrer le produit de vos ventes (effets de commerce, avis de prélèvement) et de régler vos dépenses en toute sécurité, à tout moment, sans vous déplacer.

Abonnement

- Frais d'ouverture de dossier **TVA** 20,00 €
- e-remise (EDI via site internet Caisse d'Épargne)
 - sens client/banque 12,00 €/mois
 - sens client/banque et banque/client (sens aller retour) 38,00 €/mois
 - service gestion de mandat (obligatoire en cas de saisie de SDD) **abonnement** + 10,00 €/mois
- Datalis (EBICS T via logiciel de communication propre au client)
 - sens client/banque 12,00 €/mois
 - sens client/banque et banque/client (sens aller retour) 38,00 €/mois
 - option gestion de mandat en cas de saisie SDD **abonnement** + 10,00 €/mois
- EBICS T/S nous consulter
 - option gestion de mandat en cas de saisie SDD **abonnement** + 10,00 €/mois
- Experts comptables (rapatriement relevés de comptes)
 - sens client/banque
 - . 10 premiers comptes **TVA** 27,00 €/mois
 - . tranche de 10 comptes supplémentaires **TVA** 17,00 €/mois
- jedéclare.com Gratuit

Solutions de validation e-remise

- Lecteur CAP + Carte Visa Business
- Lecteur CAP + Carte Sécur@ccess
- Fax
- Certificat électronique

Opérations

- Prise en charge du support
 - avec confirmation électronique (certificat électronique ou lecteur CAP) Gratuit
 - avec confirmation par fax 3,50 €/fichier

VIREMENTS (SCT)

- Virement télétransmis
 - SEPA 0,15 €
 - SEPA jour 0,30 €
 - autre virement
 - . en euros 12,00 €
 - . en devises 12,00 € + commission de change
- Virement de trésorerie en valeur compensée (VSOT) 6,00 €

PRÉLÈVEMENTS (SDD CORE)

- Prélèvement émis 0,15 €
- Rejet de prélèvement émis 6,00 €
- Relevé de prélèvements émis impayés Gratuit

REMISES D'EFFETS

- Frais de remise (par effet) à l'encaissement ou à l'escompte 0,25 €

AUTRES OPÉRATIONS

- Rejet traitement fichier 17,00 €
- Révocation d'une remise ou d'un virement émis avant échange interbancaire 20,00 €
- Demande de retour de fonds sur opération SEPA émise à tort (RECALL ou REVERSAL) 17,00 €/virement
- Intervention exceptionnelle 35,00 €/heure
- Copie de mandat de prélèvement 20,00 €
- Relevé swift (MT940) nous consulter
- Accusé de réception de fichier (ACCR) Gratuit
- Accusé de réception de fichier (PSR) Gratuit
- Imagerie chèque nous consulter
- SEPA Mail⁽¹⁾ nous consulter

Si vous détenez un forfait professionnel, vous bénéficiez d'une remise de 50 % sur votre abonnement EDI.

06

LA MONÉTIQUE

Le Contrat Monétique Accepteur

- Ouverture / clôture de dossier Gratuit
- Taux de commission nous consulter
- Impayé commerçant nous consulter
- Relevé Annuel Frais Encaissement Carte (RAFEC) Gratuit

L'équipement monétique

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, ultra performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

Location de Terminal de Paiement Électronique

FRAIS DE DOSSIER

- Équipement « classique » TVA 38,00 €
- Équipement GPRS / IP TVA 50,00 €

FRAIS D'INSTALLATION

- Équipement IP
 - par technicien sur place TVA 130,00 €
 - par assistance téléphonique Gratuit
- Frais de chargement d'un logiciel spécifique ou privatif
 - Sans contact, American Express, Cofinoga, Franfinance, VAD, N fois sans frais, Accord, Crédipar, Restaurant TVA 30,00 €
 - PLBS TVA 50,00 €

PÉNALITÉS APPLICABLES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LOCATION
(échange d'équipement, équipement hors d'usage, résiliation anticipée) nous consulter

CONTRAT DE LOCATION SUR 48 MOIS

- Equipements «classique» NFC⁽¹⁾

Loyer mensuel TVA			
	RTC	IP	GPRS ⁽²⁾
Compact	11,00 €	18,00 €	25,00 €
Fixe + Pinpad ⁽³⁾	16,00 €	23,00 €	28,00 €
Fixe+Pinpad ⁽⁴⁾ NFC	17,00 €	24,00 €	29,00 €
Mobile	20,00 €	27,00 €	33,00 €

Tous les prix sont exprimés HT.

(1) Near Field Communication - Technologie sans contact.

(2) Le loyer inclut la carte SIM multi-opérateurs avec option roaming en natif, l'abonnement au réseau GPRS 3G et les communications téléphoniques monétiques du terminal (forfait illimité).

(3) Pinpad non lecteur NFC.

(4) Pinpad lecteur NFC.

- Équipements destinés aux Professionnels de Santé et permettant la transmission des feuilles de soins électroniques

Loyer mensuel TVA			
	RTC	IP	GPRS ⁽¹⁾
Sédentaire	20,00 €	26,00 €	-
Mobile	24,00 €	30,00 €	-
Autonome	-	27,00 €	35,00 € ⁽²⁾
Taxi	-	-	35,00 € ⁽²⁾

- Solution d'encaissement par mobile
 - Boîtier dilizi TVA 99,00 €
 - Frais d'encaissement nous consulter

- Location Editeur Lecteur de chèque TVA 15,00 €/mois

Paiement N fois sans frais

nous consulter

E-commerce

SOLUTION D'ENCAISSEMENT EN LIGNE

- Inscription
 - SP PLUS TVA 150,00 €
 - SP PLUS Pro Expert TVA 250,00 €
 - Je paie en ligne TVA 150,00 €
- Abonnement mensuel
 - SP PLUS TVA 15,00 €
 - SP PLUS Pro Expert TVA 30,00 €
 - Je paie en ligne TVA 15,00 €
- Coût à la transmission TVA 0,13 €/transaction
+ TVA 0,02 €/transaction V.me

PACK E-COMMERCE

Site marchand + solutions d'encaissement en ligne nous consulter

Tous les prix sont exprimés HT.

(1) Le loyer inclut la carte SIM multi-opérateurs avec option roaming en natif, l'abonnement au réseau GPRS 3G et les communications téléphoniques monétiques du terminal (forfait illimité).

(2) Cet équipement nécessite de souscrire un contrat annexe auprès de la Société Sephira.

OPTIONS SP PLUS ET JE PAIE EN LIGNE

	SP PLUS Pro	SP PLUS Pro Expert	Je Paie en ligne
• Canal de vente			
- Site WEB marchand	✓	✓	
- VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois ⁽¹⁾	5 €/mois ⁽¹⁾	
- Page de paiement hébergée par SP PLUS			✓
• Moyen de paiement			
- Cartes bancaires, Visa, MC, eCB	✓	✓	✓
- Cartes privatives		✓	
- American Express / Cofinoga	5 €/mois ⁽¹⁾	✓	✓
- Cetelem / PayPal			
- V.me	5 €/mois ⁽¹⁾	5 €/mois ⁽¹⁾	
• Typologie de paiement			
- Paiement à la commande	✓	✓	✓
- Paiement à la livraison	✓	✓	✓
- Paiement différé	✓	✓	✓
- Paiement en N fois	✓	✓	✓
- Paiement par e-mail		5 €/mois ⁽¹⁾	5 €/mois ⁽¹⁾
- Paiement par identifiant	15 €/mois ⁽²⁾	15 €/mois ⁽²⁾	
- Paiement par batch	15 €/mois ⁽²⁾	15 €/mois ⁽²⁾	
• Back-office de gestion des paiements			
- Mode interface sécurisé	✓	✓	✓
- Mode WEB services		500 € ⁽¹⁾	
• Aide à la décision			
- Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois ⁽¹⁾	✓	
- Module d'aide à la décision : niveau 2		10 €/mois ⁽¹⁾	
• Reporting			
- E-mail de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓
- Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois ⁽¹⁾	✓	10 €/mois ⁽¹⁾
- Rapprochement bancaire visuel			
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier		25 €/mois ⁽¹⁾	25 €/mois ⁽¹⁾
- Rapprochement impayés visuel			
- Rapprochement impayés visuel et par fichier			
• Services additionnels			
- Insertion d'un logo (page paiement et e-mail confirmation)	✓	✓	✓
- E-mail de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓
- Pages de paiement en multi langues	✓	✓	✓
- Affichage montant en multi devises		✓	
• Gestion du profil administrateur	10 €/mois ⁽²⁾	10 €/mois ⁽²⁾	
• Modalités de facturation spécifique			
- Facturation pour saisonnier	10 €/mois ⁽¹⁾	10 €/mois ⁽¹⁾	10 €/mois ⁽¹⁾

✓ Service offert en standard

07

LES CRÉDITS

Les crédits court terme

- Découvert autorisé/facilité de caisse/escompte/autres lignes court terme
 - frais de dossier⁽¹⁾ 1 % - minimum de perception 75,00 €
 - taux découvert
 - . taux découvert autorisé nous consulter
 - . taux découvert non autorisé Taux découvert autorisé + 3 % ou taux maximum autorisé par la législation en vigueur
 - commission de plus fort découvert 0,05 %
 - commission de non utilisation nous consulter
- Taux d'escompte nous consulter
 - nombre de jours minimum d'intérêts 10 jours
 - minimum d'intérêts perçus 10,00 €
- Affacturage nous consulter
- Cession de créance professionnelle (DAILLY)
 - Mise en place de la convention cadre 44,00 €
 - Remise de bordereau de cession de créances 14,00 €/remise
 - cession de créance notifiée 14,00 €/créance
 - cession de créance non notifiée 11,00 €/créance
 - Prorogation 14,00 €
 - Créance impayée 29,00 €/créance

Les crédits moyen et long terme

- Crédits classiques
 - frais de dossier 1 %
 - minimum 100,00 €/dossier
- Ecureuil Crédit Express
 - frais de dossier 1 %
 - minimum 75,00 €/dossier
- Location Longue Durée Véhicule nous consulter
- Crédit Bail Mobilier nous consulter
- Crédit Bail Immobilier nous consulter

07

LES CRÉDITS

Les frais de garanties

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais de mainlevée.

• Caution personne physique ou morale	100,00 € + frais réels
• Nantissement fonds de commerce ou artisanal sous seing privé	175,00 € + frais réels
• Nantissement de contrat d'assurance (Groupe Caisse d'Epargne)	110,00 € + frais réels
• Nantissement de contrat d'assurance (hors Groupe Caisse d'Epargne)	210,00 € + frais réels
• Gage de véhicule	80,00 € + frais réels
• Gage de matériels/outillage sous seing privé	100,00 € + frais réels
• Blocage de compte courant d'associés	80,00 € + frais réels
• Nantissement de compte courant ou de dépôt	60,00 € + frais réels
• Nantissement de livret d'épargne	50,00 € + frais réels
• Nantissement de compte titres financiers (compte Caisse d'Epargne dont PEA)	60,00 € + frais réels
• Nantissement de compte titres financiers (hors compte Caisse d'Epargne dont PEA)	110,00 € + frais réels
• Nantissement de compte titres financiers (compte détenu dans une SA, SAS...)	110,00 € + frais réels
• Nantissement de parts sociales de SARL/SNC	100,00 € + frais réels
• Nantissement de parts sociales de SCI/SCPI	100,00 € + frais réels
• Promesse d'affectation hypothécaire	80,00 € + frais réels
• Hypothèque fluviale, maritime et aérienne	100,00 € + frais réels
• Mainlevée d'une garantie	50,00 € + frais réels
• Engagement de non cession de parts sociales	60,00 € + frais réels
• Cession de créance civile (dont loyer) - non signifiée	80,00 € + frais réels
- signifiée	80,00 € + frais réels
• Cautionnement mutuel (CEGC-SACCEF, Bpifrance...)	nous consulter

Les autres opérations

• Information annuelle aux cautions (frais à la charge de l'emprunteur)	16,00 €/crédit cautionné
• Frais d'analyse de délégation d'assurance emprunteur	95,00 €
• Avenant pour substitution d'assurance emprunteur	1 % du CRD ⁽¹⁾
- minimum	150,00 €
- maximum	300,00 €
• Duplicata de tableau d'amortissement	19,20 €
• Avenant pour	
- changement de compte support de prélèvement	6,40 €
- changement de quantième (date d'échéance)	50,00 €
- autres modifications	150,00 €
• Opposition à la vente d'un fonds de commerce	75,00 € + frais réels
• Collecte de documents (statuts, K-Bis, bilan...) par nos services	50,00 €
• Relance sur demande de bilan	15,00 €
• Recherche sur crédit (copie de document...)	50,00 €
• Attestation sur crédit	15,00 €

Les engagements par signature

LES CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

• Commission proportionnelle	2 %/an
- minimum	100,00 €/dossier/an
• Frais de dossier	
- sur acte préétabli par la Caisse d'Epargne	38,00 €/dossier
- sur acte spécifique	101,50 €/dossier
• Acte rectificatif	38,00 €
• Cautions de marché, accises, douane, agroalimentaire, distributeurs et garanties des professions réglementées	nous consulter

L'affacturage

• Affacturage - FACTUREA	nous consulter
• Assurance crédit	nous consulter
• Information crédit	nous consulter

(1) CRD : capital restant dû à la date de substitution.

08

LES ASSURANCES, LA PRÉVOYANCE, LA RETRAITE, L'ÉPARGNE SALARIALE ET LES TITRES DE SERVICES

Les assurances, la prévoyance et la retraite

- Protection de l'Activité Professionnelle⁽¹⁾ (PAP) nous consulter
La PAP protège votre entreprise des risques d'arrêt total ou temporaire d'activité suite à un dommage matériel atteignant le local professionnel ou les biens d'exploitation ou à la suite de l'incapacité de la ou des personnes clés (suite à une invalidité permanente définitive consécutive à un accident, en cas de décès accidentel ou suite à une incapacité temporaire de travail consécutive à un accident ou une maladie⁽¹⁾).
- PRO-TG (contrats entrant dans le cadre de la loi Madelin)
 - Garantie Santé Côté Pro⁽²⁾ nous consulter
 - Prévoyance Pro⁽²⁾ nous consulter
 - Ecureuil Retraite Pro⁽³⁾ nous consulter
- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾ nous consulter

L'épargne salariale et les Titres de services

L'ÉPARGNE SALARIALE PEI/PERCOI

- Box office nous consulter
- ES-PL (dispositif interprofessionnel professions libérales) nous consulter

LES TITRES DE SERVICE

- Chèque de table - apétez (carte titre restaurant) nous consulter
- CA DO chèque - CA DO carte nous consulter
- CESU Domalin nous consulter

09

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Les droits de garde

POUR UN PORTEFEUILLE HORS VALEURS RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE OU POUR UN PORTEFEUILLE MIXTE

- Minimum de perception TVA 34,50 €/an
- Commission proportionnelle TVA 0,29 %
- Commission fixe par ligne TVA 4,30 €
- Maximum de perception TVA 260,00 €/an

POUR UN PORTEFEUILLE EXCLUSIF DE VALEURS RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE

TVA 27,00 €/an

Les ordres de Bourse

ORDRES DE BOURSE - BOURSE FRANÇAISE

En agence

- Commission proportionnelle ordre < 5 000 € 1,40 %
ordre > ou = 5 000 € 1,30 %
 - minimum de perception 19,00 €
- Ordre non exécuté ou annulé 10,90 €

Par téléphone

- Commission proportionnelle ordre < 5 000 € 1,00 %
ordre > ou = 5 000 € 0,90 %
 - minimum de perception 14,30 €
- Ordre non exécuté ou annulé 10,90 €

Par internet

- Commission proportionnelle ordre < 5 000 € 0,40 %
ordre > ou = 5 000 € 0,30 %
 - minimum de perception 7,10 €
- Ordre non exécuté ou annulé 10,90 €

Service Règlement Différé (SRD)

(1) Protection de l'activité professionnelle de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir Conditions Générales et Particulières en vigueur.

(2) Garantie Prévoyance Pro est un contrat de BPCE Assurances et d'ABP Vie, entreprises régies par le code des assurances. Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Garanties Santé Côté Pro BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Ecureuil Retraite Pro est un contrat souscrit par l'Association APER, 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris auprès d'ABP Vie - SA au capital de 110 943 568 euros, entreprise régie par le code des assurances

ORDRES DE BOURSE - BOURSES ÉTRANGÈRES

- Fixe
 - pour USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas et Belgique, 30,00 €
 - pour les autres pays 50,00 €
- Plus 0,50 % avec un mini de 46,00 € et un maxi de 229,00 €
- Souscription OPCVM d'autres banques 29,50 €

PARTS SOCIALES CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES Gratuit

LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES

- Transfert compte-titres ordinaire ou PEA vers une autre banque 117,50 €
- Transfert vers autre établissement du Groupe Caisse d'Épargne Gratuit

Autres services

- Frais par virement occasionnel émis à partir d'un Livret⁽¹⁾ 3,40 €

La tarification de la gestion privée est définie en fonction de la prestation choisie par le client.

Étude patrimoniale thématique

- Étude fiscale IRPP TVA mini 62,00 € - maxi 82,00 €
- Étude fiscale ISF TVA mini 153,00 € - maxi 255,00 €
- Étude successorale TVA mini 153,00 € - maxi 255,00 €
- Étude prévoyance TVA mini 62,00 € - maxi 82,00 €

Étude patrimoniale globale

- Commission de service TVA mini 360,00 €

Convention Gestion Privée

- Abonnement à la convention nous consulter

Gestion sous mandat

- En OPCVM nous consulter
- En direct

Gestion conseillée

- Commission annuelle TVA 0,90 % - mini 800,00 €/an

Assurance vie Gestion Privée

nous consulter

Investissement immobilier patrimonial

nous consulter

- Loi Duflot, LMP (Loueur Meublé Professionnel), LMNP (Loueur Meublé Non Professionnel), Malraux, Monuments Historiques, SCPI

Produits de défiscalisation

nous consulter

Étude transmission d'entreprise

nous consulter

11

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

A la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la régularisation des frais réclamés par les correspondants étrangers.

Les virements internationaux

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER (ÉMIS EN AGENCE)

Virements SEPA

- Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN⁽¹⁾ 3,40 €

Autres virements (en euros ou en devises)

- Commission de transfert⁽²⁾ 0,10 % - mini 17,70 €
+ commission de change (si virement en devises)⁽²⁾ 0,05 % - mini 15,90 €

- Frais de recherche sur virement international ou SEPA 27,00 €

FORFAIT FRAIS « OUR⁽³⁾ » À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE 20,40 €

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

- Virements SEPA automatisés Gratuit
- Autres virements (en euros ou en devises)
commission de rapatriement 15,00 €
+ commission de change (si virement en devises)⁽²⁾ 0,05 % - mini 15,90 €
- Commission de correction (si coordonnées incomplètes ou erronées) 16,00 €

Les chèques

PAIEMENT DE CHÈQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS⁽¹⁾

- En euros
commission de service 0,10 % - mini 15,50 € - maxi 102,50 €
+ commission de transfert⁽²⁾ 0,10 % - mini 17,70 €
- En devises
commission de service 0,10 % - mini 15,50 € - maxi 102,50 €
commission de change⁽²⁾ 0,05 % - mini 15,90 €
commission de transfert⁽²⁾ 0,10 % - mini 17,70 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE PAYABLE À L'ÉTRANGER, REMIS PAR NOS CLIENTS⁽¹⁾

- En euros
- commission de service 0,10 % - mini 15,50 € - maxi 102,50 €
- En devises
commission de service 0,10 % - mini 15,50 € - maxi 102,50 €
+ commission de change⁽²⁾ 0,05 % - mini 15,90 €
- Chèque en CFA, XOF, XAF, AUD nous consulter

Le crédit documentaire

nous consulter

Les remises documentaires

nous consulter

Les effets simples

nous consulter

Les autres services liés aux échanges internationaux

- Chèque, effet remis ou remise documentaire, tiré sur l'étranger, revenant impayé 39,30 € + frais du correspondant
- Commission de télex, renseignements commerciaux frais réels
- Frais de courrier frais réels
- Frais de justificatif de virement émis (message swift) 3,80 €
- Frais de swift 32,90 €
- Recherches sur devis
- Opérations diverses de portefeuille (prorogation, avis de sort...) 27,30 €/opération
- Copie de document 3,80 €/document

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement" : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 euros.

(1) Cf règlement européen 2560/2001 du 19/12/2001.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 euros.

(3) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais pris à la charge du donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.

12

LES AUTRES SERVICES

- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** 90,00 €
- Coffre-fort
 - frais de location de coffre-fort (selon contenance) **TVA** à partir de 60,00 €/an
 - renouvellement de carte de contrôle d'accès 5,50 €
 - ouverture forcée suite à perte de clé **TVA** 450,00 €
- Recherche de document (hors crédit)
 - Frais de recherche de document
 - . de moins d'un an 15,60 €
 - . de plus d'un an 32,10 €
 - Frais de recherche pour attestation de situation de compte (ISF)
 - . sur année en cours 41,80 €
 - . sur année antérieure 77,50 €
 - Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou de 2 documents sur plus d'un an) 35,00 €/heure
- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) 35,00 €

13

LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Les produits et services ci-dessous sont réservés aux associations de proximité qui peuvent également bénéficier de l'ensemble des autres produits et services de la présente brochure.

Votre offre groupée de services Association vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte association.

- Rémunération de votre compte⁽¹⁾⁽⁴⁾
- Relevé de compte mensuel
- Frais de tenue de compte
- Seuil de perception des agios⁽⁴⁾
- AlertEcureuil Pro⁽⁴⁾
- Service chéquier
- Assurance Moyens de paiements Pro⁽²⁾
- Gestion à distance de vos comptes
- Protection et Assistance Juridique Associatis⁽³⁾⁽⁴⁾

Bouquet Liberté Association

- Sans carte 6,00 €/mois
- Avec carte retrait Association 7,00 €/mois
- Avec carte Visa Electron 8,00 €/mois
- Avec Carte Visa Business à débit immédiat 9,00 €/mois

Syndic de copro - Syndicats de copropriété

- Sans carte 6,00 €/mois

Forfait Services Association

- Sans carte 3,00 €/mois

Les cartes association

- Carte de retrait association (hors forfait) 16,50 €/an
- Carte Visa Electron Association (hors forfait) 28,00 €/an
- Carte Visa Business à débit immédiat 40,00 €/an

La gestion du compte

- Frais de tenue de compte (hors forfait) 5,00 €/trimestre
- Commission de mouvement 0,05 %

Les assurances

- Assurance Moyens de Paiements Pro⁽²⁾ 16,30 €/an
- Protection et assistance juridique 5,00 €/mois

(1) 0,5 % jusqu'à 2 500 euros, 1 % de 2 501 à 10 000 euros.

(2) Assurance Moyens de Paiement Pro est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(3) Service non inclus dans l'offre groupée de services Syndic de copro.

(4) Service non inclus dans l'offre groupée de services Forfait Services Associations.

LEXIQUE (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

AGIOS :

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Le calcul de ces intérêts s'effectue sur la base des dates de valeur.

ARRÊTÉ DE COMPTE :

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période définie avec le client (mois ou trimestre), qui reprend notamment : les intérêts débiteurs, les commissions, les frais éventuels, le Taux Effectif Global (TEG). À défaut de dispositions particulières, la périodicité des arrêts de compte appliquée sera trimestrielle.

BIC/IBAN :

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement SEPA et tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CALCUL DES INTÉRÊTS DÉBITEURS :

Exemple donné à titre purement indicatif, susceptible de variation, le TEG (Taux Effectif Global) d'un découvert non autorisé au 01/01/2015 est fixé à 13,39 %.

Les intérêts débiteurs sont déterminés en appliquant ce taux aux soldes débiteurs en valeur constatés sur le mois.

Exemple pour un découvert non autorisé : solde débiteur de 5 621 euros constaté sur 12 jours au mois de janvier 2015, les intérêts calculés au taux de 13,39 % s'élèvent à 24,74 euros soit :

$$\frac{5\,621 \text{ euros} \times 13,39 \% \times 12 \text{ jours}}{365}$$

CHÈQUE :

Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci.

La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur).

La validité du chèque est de 1 an et 8 jours.

Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE :

Chèque émis par la banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti.

COMMISSIONS :

- Commission de mouvement : elle est égale à la somme des opérations effectuées par le client, constatées sur la période d'arrêté considérée (mois ou trimestre) multipliée par le taux de commission. Elle est perçue à l'échéance de chaque période d'arrêté (mois ou trimestre) et n'est pas incluse dans le calcul du TEG.
- Commission de plus fort découvert (uniquement si le compte présente des intérêts débiteurs) : elle est égale au plus fort solde débiteur de chaque mois, en valeur, constaté sur la période d'arrêté de compte multiplié par le taux de commission. Elle est perçue à l'échéance de chaque période d'arrêté (mois ou trimestre), elle est incluse dans le calcul du TEG.

COMMISSION D'INTERVENTION :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

DATES DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

DÉLAI D'ENCAISSEMENT :

Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte.

Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement.

Aussi, la Caisse d'Épargne vous fait-elle une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe et qu'elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Caisse d'Épargne peut refuser, après vous avoir informé, de faire une avance sur un chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision sera alors indisponible.

EBICS + EBICS T/S :

Electronic Banking Internet Communication Standard : protocole de communication sécurisé permettant les échanges entre les clients et les banques.

EURIBOR :

• L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) ou TIBEUR (Taux Interbancaire Européen), est le taux de référence des transactions du marché interbancaire des dépôts à terme en euros. Il correspond au taux des dépôts à terme offert entre les principales banques intervenant dans la zone euro.

• L'EURIBOR est publié quotidiennement par la BCE (Banque Centrale Européenne) à 11 heures, heure de Bruxelles.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE :

Frais perçus par la Caisse d'Épargne pour la gestion du compte.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE :

Opération bancaire non conforme aux dispositions de la convention du compte. On peut citer quelques incidents de fonctionnement : remise de chèques erronée, références incomplètes d'un compte, présentation au paiement d'un chèque sans provision, opposition sur carte, ordre de virement à partir d'un compte sans provision...

INCIDENT DE PAIEMENT :

Non-paiement par la banque d'une opération au débit du compte pour défaut ou insuffisance de provision, quels que soient les moyens de paiement utilisés (chèque, prélèvement...).

JOUR OUVRÉ :

Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques, jours fériés exclus).

LECTEUR CAP :

Le lecteur CAP est un boîtier d'authentification qui permet d'accéder aux opérations sensibles sur internet (commande de chéquier et ajout de RIB) et de valider les achats 3D-Secure sur internet, uniquement pour les détenteurs d'une carte Visa Business.

LETTRÉ D'INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE OU PRÉLÈVEMENT :

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

LISTE BLANCHE :

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE DE LIMITATION DU MONTANT OU DE LA PÉRIODICITÉ DE PRÉLÈVEMENT :

Vous indiquez à la Caisse d'Épargne pour un (ou plusieurs) de vos Créanciers et mandat(s) le montant maximum et/ou la périodicité (mensuelle, trimestrielle,...) que vous acceptez pour ses prélèvements. Tout prélèvement émis par les créanciers au titre des mandats que vous avez désignés ne respectant pas les limites de montant et/ou de durée que vous avez définies sera rejeté par la Caisse d'Épargne. Ces instructions peuvent donner lieu à facturation par la Caisse d'Épargne selon les conditions tarifaires en vigueur remises en agence ou disponibles sur Internet.

LISTE NOIRE :

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier et signer un nouveau mandat avec lui.

REJET DE CHÈQUE :

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT :

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

SCT (SEPA CREDIT TRANSFER) :

Virement en euros en zone SEPA.

SDD B to B (SEPA DEBIT INTER-ENTREPRISES) :

Prélèvements inter-entreprises en euros en zone SEPA.

ZONE EURO :

Elle comprend au 1^{er} janvier 2015 les 19 pays de l'Union Européenne qui ont adopté l'Euro comme monnaie nationale.

ZONE SEPA :

Elle comprend au 1^{er} janvier 2015, 28 pays de l'Union Européenne, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse.

LES NUMÉROS UTILES



- **Assurance⁽¹⁾ :** 09 69 36 45 45⁽²⁾
Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre.
- **Perte / Vol carte :** 09 69 36 39 39⁽²⁾
Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.
- **Monétique :** pour toute assistance monétique TPE : 0825 827 827⁽³⁾
Pour les commandes de contrats et enveloppes N fois sans frais : 03 26 89 61 63⁽²⁾
Pour toute assistance concernant les financements N fois sans frais : 0825 856 856⁽³⁾
Le numéro SAV DILIZI : 09 69 32 49 91⁽²⁾ et l'email : support@dilizi.fr
- **SPPLUS - JE PAIE EN LIGNE**
Pour toute assistance technique : 0810 004 724⁽⁴⁾
www.spplus.net
- **EDI – Echanges de Données Informatisées**
Pour toute assistance opérations – Service TELETRANSDIRECT :
Tél. : 04 76 28 34 86⁽²⁾
Fax : 04 76 28 34 75
teletrans@cera.caisse-epargne.fr
- **Epargne Salariale**
Ligne info Entreprises : 0825 001 030⁽³⁾
Ligne info Epargnants : 02 31 07 73 20⁽²⁾
www.epargnesalariale.caisse-epargne.fr
- **Titres de service**
Chèque de table – CESU DOMALIN – CA DO Chèque : 05 61 61 10 55⁽²⁾
www.interepargne.natixis.com
- **Affacturage**
www.caisse-epargne.facturea.fr

(1) Numéro concernant uniquement les contrats de BPCE assurances.

(2) Appel non surtaxé.

(3) 0,113 euros TTC par appel + 0,15 euros TTC/minute depuis un poste fixe + surcoût éventuel selon opérateur.

(4) 0,078 euros TTC par appel + 0,028 euros TTC/minute depuis un poste fixe + surcoût éventuel selon opérateur.

VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

- Votre Conseiller Caisse d'Épargne

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez votre conseiller Caisse d'Épargne. Pour joindre votre agence, reportez-vous au numéro figurant en haut à gauche de votre relevé de compte.

PAR INTERNET : le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ - Contact - Votre Caisse d'Épargne.

- Service Relations Clientèle

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, le service Relations Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande. Pour le contacter :

PAR COURRIER : Caisse d'Épargne Rhône Alpes
Service Relations Clientèle - BP 3276
42, boulevard Eugène Deruelle
69404 Lyon Cedex 03

PAR INTERNET : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ - Ma banque pratique - Services /Numéros utiles – Service Relations Clientèle.

PAR TÉLÉPHONE : 09 69 36 27 38⁽²⁾

- Le Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)

PAR COURRIER : Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

PAR INTERNET : www.amf-france.org⁽¹⁾

Le médiateur de l'AMF intervient dans le cadre de tout litige mettant en jeu le fonctionnement des marchés comme l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de gestion de portefeuille ou de tenue de compte conservation. Le médiateur de l'AMF n'est pas compétent en matière fiscale, d'assurance-vie et d'opérations bancaires (agios, prêts, découverts...).

- Le Médiateur du Crédit aux Entreprises

En déposant votre dossier sur le site internet : www.economie.gouv.fr/mediateurducredit⁽¹⁾

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS
ET DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



SERVICES BANCAIRES ET OPÉRATIONS

CONDITIONS ET TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2015

